

HAFID KERAMANE

LA PACIFICATION

Livre noir de six années de guerre en Algérie

**Préface
de NILS ANDERSSON**

**Postface
de PATRICK FARBIASZ**

Coordination éditoriale : Sortir du colonialisme
21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris
contact@anticolonial.net
http://anticolonial.net

Couverture : Thierry Oziel
Maquette : Emmanuel Jouai

© Les petits matins, 2013
31 rue Faidherbe, 75011 Paris
www.lespetitsmatins.fr

ISBN : 978-2-36383-089-0
Diffusion Seuil
Distribution Volumen

Édition originale : La Cité-Éditeur, 1960

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

{ LES Petits matins }

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

9 POURQUOI REPUBLIER *LA PACIFICATION* ?

PRÉFACE DE NILS ANDERSSON

13 L'HISTOIRE D'UN LIVRE

53 LA PACIFICATION

59 Introduction

63 La Gestapo française

157 La gangrène

213 La condition humaine

305 Conclusion

POSTFACE DE PATRICK FARBIANZ

315 DÉCOLONISER LES ESPRITS

Avant-propos de l'éditeur

**POURQUOI REPUBLIER
LA PACIFICATION ?**

Par Marie-Édith Alouf et Olivier Szulzynger

Le livre que vous tenez entre les mains n'a d'abord connu en France qu'une existence clandestine. Publié en Suisse en février 1960, cet implacable répertoire des moyens de répression utilisés par le gouvernement français pendant la guerre d'Algérie contre les combattants algériens en lutte pour leur indépendance et ceux qui les soutiennent est immédiatement interdit sur le territoire national. Seule une circulation militante permet à ceux qui le veulent d'avoir connaissance des tortures, exécutions sommaires et autres atrocités exercées « au nom de la France ». Des crimes relatés par ceux qui en ont été victimes ou témoins.

Si nous souhaitons, avec l'association Sortir du colonialisme, rendre à nouveau disponible cet ouvrage, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'une pièce historique majeure. C'est aussi parce qu'il témoigne du rôle capital qu'a pu jouer l'édition durant la guerre d'Algérie : un rôle de révélation des faits et de prise de conscience. Un rôle, surtout, de résistance.

Republier *La Pacification* à l'identique – format et contenu inchangés – est pour nous une façon de rendre hommage à cette édition de résistance. C'est aussi pourquoi nous avons demandé à Nils Andersson, qui fit paraître la première version du livre sous le sceau de La Cité-Éditeur, à Lausanne,

de nous en relater l'aventure. Au-delà des péripéties propres à *La Pacification*, il retrace le passionnant combat mené par des figures telles que Jérôme Lindon, directeur des éditions de Minuit, ou François Maspero, ainsi que des libraires, des imprimeurs, des citoyens acceptant de prendre des risques, groupe humain soudé par la confiance et l'amitié autant que par les convictions.

Une histoire qui nous rappelle, fût-ce en temps de paix, l'inestimable pouvoir de l'écrit.

Préface

L'HISTOIRE D'UN LIVRE

Par Nils Andersson

Nils Andersson est le fondateur de La Cité-Éditeur à Lausanne. Pendant la guerre d'Algérie, il a publié *La Pacification* (qui sera interdit en France), après avoir réédité divers ouvrages ayant fait l'objet de saisies en France, également consacrés à la lutte d'indépendance du peuple algérien.

Pourquoi ce livre, *La Pacification*, qui rapporte les méthodes et moyens de répression utilisés par les autorités françaises lors de la guerre d'Algérie a-t-il été publié en Suisse ? Comment me suis-je retrouvé à l'éditer, alors que rien ne m'y destinait ? Des parcours individuels qui se croisent, la violence des événements, la conscience qui se soulève, l'amitié, la confiance, la conviction... Tous ces éléments entreront en compte à l'heure de faire des choix.

En attendant, fils d'un Suédois et d'une Française installés à Lausanne, je me suis d'abord engagé sur les traces professionnelles de mon père, en tant que décorateur d'intérieur : pour lui, c'est le plus beau des métiers ; moi, je ne partage guère son sentiment. En ce début des années 1950, c'est le temps des palabres estudiantins au café Le Barbare, l'équivalent, pour cette génération de Lausannois, du Flore ou des Deux Magots à Paris. Lors de ces discussions, naît le projet de publier une revue poétique, *Pays du lac*. C'est hélas un échec, tout comme notre deuxième tentative, *Domaine public*. Le journal politique et culturel *Clarté* ne parviendra pas plus à s'installer dans la durée.

L'idée germe alors avec Pierre Canova – compagnon d'aléas de ces revues – que le palliatif à ces déconvenues pourrait être de diffuser en Suisse les ouvrages d'éditeurs français qui,

ferments de créativité, sont dans leurs domaines respectifs au centre des débats, mais ne sont pas distribués sur notre territoire. Si surprenant que cela puisse paraître, il en est ainsi pour les éditions de Minuit, qui, avec le Nouveau Roman, récusent les conventions de la narration traditionnelle ; les éditions de l'Arche, qui accompagnent l'aventure d'un théâtre populaire et participent à la découverte de Bertolt Brecht ; ou les éditions Jean-Jacques Pauvert, dévolues à la littérature érotique et poursuivies devant les tribunaux pour l'édition de textes du marquis de Sade.

Mutation de l'écriture, mutation de la scène, mutation des mœurs : la Suisse, dont « les vagues du monde battent les murs¹ », reste (hors quelques cercles étroits) à la marge de ces débats ; d'où l'intention de contribuer à les y introduire en rendant disponibles aux lecteurs les ouvrages publiés par ces éditeurs.

Quand je me présente en mars 1957 au 7 de la rue Bernard-Palissy, siège des éditions de Minuit, pour y rencontrer Jérôme Lindon, je n'ai qu'une connaissance superficielle du métier de libraire et aucune du travail de diffusion. Sans introduction ni recommandation, sans expérience professionnelle, sans moyens financiers, je viens demander à disposer d'ouvrages en dépôt, sans encore avoir de lieu où les entreposer ni de raison sociale. De l'inconscience absolue. Autre temps : Jérôme Lindon puis Robert Voisin (pour l'Arche) et Jean-Jacques Pauvert acceptent ma proposition.

Jamais je n'ai monté l'étroit escalier jusqu'au bureau de Jérôme Lindon sans quelque inquiétude sur la façon dont je serais jugé, et une question reste pour moi sans réponse : qu'est-ce qui lui a fait accepter un projet reposant sur la seule motivation ?

Idée devenue possible, La Cité-Diffusion est créée. D'autres éditeurs viendront s'ajouter aux trois premiers, notamment François Maspero. Ce passionnant projet ne laisse apparaître qu'en filigrane mon intérêt premier, la politique. J'ai fait mes classes avec la lecture de *France Observateur*, découvert en 1950, à l'âge de 17 ans, à la devanture d'un kiosque

1. Bernard Liègme, *Les Murs de la ville*, La Cité-Éditeur, 1961.

à journaux. Sa diffusion est alors limitée à quelques points de vente, et je me rends chaque semaine à ce kiosque pour y chercher ma manne formatrice. C'est la guerre d'Indochine, la prise de conscience du fait colonial et des raisons pour lesquelles des peuples luttent pour leur droit à être indépendants. Ce conflit majeur matérialise la guerre froide de tous les dangers – jusqu'au recours à l'arme atomique préconisé par Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis, à Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères –, dévoile la corruption du système avec le trafic des piastres indochinoises² et témoigne, avec l'affaire Henri Martin³, d'une solidarité anticolonialiste avant que Diên Biên Phu ne démontre qu'une « armée de va-nu-pieds » peut vaincre une armée moderne et se montrer stratégiquement supérieure.

Au hasard de trajectoires qui se croisent va s'ajouter la réalité des événements. Soixante-dix jours après la signature des accords de Genève, qui marquent la fin de la première guerre d'Indochine, le Front de libération nationale algérien déclenche la plus importante lutte de libération du XX^e siècle après celle du Vietnam.

Guerre longtemps niée mais réelle, la guerre d'Algérie a profondément divisé les Français, renversé la IV^e République et fait vaciller la V^e. Deux données essentielles seront au cœur de la « bataille de l'écrit » contre le maintien dans ce pays de l'ordre colonial⁴. La première : le recours à la « guerre contre-insurrectionnelle », qui fait subir aux populations algériennes une guerre totale dont elles sont à la fois la cible et l'enjeu. La seconde : l'envoi de plus d'un million trois cent mille jeunes Français, appelés et rappelés, qui se retrouvent, quelques années après le 8 mai 1945, non pas à devoir défendre et

2. Ce trafic consiste à spéculer, au moyen de fausses factures et de surfacturations, sur le cours fixé à Paris pour la piastre indochinoise et son cours sur les marchés asiatiques, environ 50 % inférieur.

3. Marin et militant communiste, Henri Martin est condamné le 20 octobre 1950 à cinq ans de prison pour avoir distribué des tracts contre la guerre en Indochine à l'arsenal de Toulon. De nombreux intellectuels prennent sa défense et l'affaire fait grand bruit. Le jugement sera cassé puis confirmé, et Henri Martin ne sera libéré que le 2 août 1953.

4. Voir Nicolas Hubert, *Éditeurs et éditions pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Bouchène, 2012.

libérer leur pays, mais à combattre un peuple qui revendique son droit à être indépendant.

Engrenage de la peur ou ivresse du carnage, il n'y a pas de guerre sans bavures, sans ignominies. La presse hebdomadaire et quotidienne est la première à révéler les moyens utilisés. Le 13 janvier 1955, Claude Bourdet publie dans *France Observateur* « Votre Gestapo d'Algérie » ; deux jours après, on lit dans *L'Express* l'éditorial de François Mauriac intitulé « La question ». Pour étouffer ces révélations, le gouvernement prend à l'encontre de ces journaux des mesures de saisie et de censure en application de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et de l'imprimerie. Mesures répressives élargies par « la loi du 3 avril 1955, renforcée par un décret du 17 mars 1956 déclarant l'état d'urgence et autorisant les autorités administratives à prendre toutes les mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature⁵ ».

Des journaux assument ces risques et publient des reportages, témoignages et prises de position, ce qui conduit Jacques Soustelle à désigner *France Observateur*, *L'Express*, *Témoignage chrétien* et *Le Monde* comme les « quatre grands de la contre-propagande française ». Comme ces « quatre grands », *L'Humanité*, *Libération*, d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie, *Le Canard enchaîné* et d'autres journaux sont saisis et censurés.

Dans ce rôle de dénonciation, des revues jouent aussi un rôle important. *Esprit*, *Les Cahiers du témoignage chrétien* et *Les Temps modernes*, respectivement dirigés par Jean-Marie Domenach, Georges Montaron et Jean-Paul Sartre, tout en adoptant des positions distinctes, font notamment entendre le cri d'une génération otage des politiques coloniales, celle de rappelés et d'appelés qui ont le courage de divulguer la réalité de cette guerre sans nom. Sont publiés successivement : *De la pacification à la répression, le dossier Jean Muller*, lettres d'un rappelé qui, avant de mourir au combat, a dénoncé les opérations auxquelles il a dû participer⁶ ; *Des rappelés témoignent*,

5. Martine Poulain, « La censure », in Pascal Fouché (dir.), *L'Édition française depuis 1945*, Cercle de la Librairie, 1998.

6. *Les Cahiers du témoignage chrétien*, n° 38, 1956.

dans lequel Stanislas Hutin et d'autres soldats et officiers rapportent les tortures infligées à des prisonniers, les représailles sur des populations civiles, les exécutions et les viols⁷. Robert Bonnaud est le premier à signer son témoignage, « La paix des Nementchas⁸ ». Suivent ceux de Jean Carta, « À l'école des magnétos⁹ » ; Georges Mattei, « Jours kabyles¹⁰ » ; Jacques Pucheu, « Un an dans les Aurès¹¹ » ; Jean-Philippe Talbot-Bernigaud, « Zones interdites¹² » ; et un autre témoignage collectif, *Vérité sur les tortures*¹³. Autant d'appels d'une génération envoyée faire une « sale guerre ».

En mars 1957, paraît aux éditions du Seuil *Contre la torture*, de Pierre-Henri Simon. Envoyé comme officier de réserve en Algérie, cet écrivain jouit d'une notoriété qui rend son témoignage incontestable. Réagissant à ce livre, Hubert Beuve-Méry publie dans *Le Monde* du 13 mars un éditorial intitulé « Sommes-nous les vaincus d'Hitler ? », qu'il conclut par ce terrible constat : les Français « n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo ».

Spectateur sur les rives du lac Léman – pour autant que cela ait quelque importance –, j'ai fait mon choix politique, mon choix de citoyen.

De la bataille de l'écrit au front éditorial

En 1957, aux éditions de Minuit, outre *Fin de partie*, de Samuel Beckett, *La Modification*, de Michel Butor, *Tropismes*, de Nathalie Sarraute, *La Jalousie*, d'Alain Robbe-Grillet, *Le Vent*, de Claude Simon (quel catalogue !), paraît également – sujet qui importe à Jérôme Lindon – le témoignage de Micheline Maurel, une résistante arrêtée et déportée en 1943 : *Un camp très ordinaire*. Elle habite Genève et je la rencontre parfois, à la demande de Jérôme Lindon, pour ne pas la

7. Comité de résistance spirituelle, 1^{er} trimestre 1957.

8. *Esprit*, avril 1957.

9. *Ibid.*

10. *Les Temps modernes*, juillet-août 1957

11. *Les Temps modernes*, septembre 1957.

12. *Les Temps modernes*, janvier 1961.

13. *Cahier du Secours populaire*, août 1957.

laisser seule, enfermée dans les lourds silences de son univers concentrationnaire.

Cauchemardesque continuité, la guerre d'Algérie est là ; censures et saisies frappent la presse et les revues, mais celui qui veut savoir peut savoir. Pour autant, les mesures prises par le gouvernement ne sont pas sans effets ni conséquences. Pour un quotidien, un hebdomadaire ou une revue, un numéro saisi est un numéro mort. Cela représente une pression économique qui va jusqu'à mettre en péril la publication. C'est ce qui va conduire l'édition – dont le rôle habituel est plus de commenter que d'informer – à devenir un relais de la presse et des revues et à participer au travail d'information et de divulgation.

Pourquoi le livre ? Parce qu'un livre n'est pas daté comme un journal, sa durée de vie est plus longue, il n'a pas d'impératif de date de parution, sa publication peut jouer d'un effet de surprise, et des dispositions peuvent être prises pour pallier les effets d'une saisie : lieux d'impression diversifiés, mise en sécurité des ouvrages, réseaux de diffusion militants.

En mars 1958, alors que la guerre dure depuis trois ans et demi, la bataille d'Alger est gagnée dans des conditions que dévoile un livre, *Pour Djamila Bouhired*. En publiant ce document, Jérôme Lindon est certes fidèle à l'histoire des éditions de Minuit sous l'Occupation, mais il s'agit d'abord d'un engagement en conscience. Georges Arnaud et Jacques Vergès relatent dans cet ouvrage les traitements infligés à une militante algérienne condamnée à mort. Comme l'écrit Anne Simonin, « les éditions de Minuit radicalisent le propos en lui donnant un visage, un corps et un nom : celui d'une jeune militante du Front de Libération nationale, âgée de vingt-deux ans, accusée d'avoir participé à des attentats meurtriers à Alger¹⁴ ».

Bien qu'il s'agisse d'une terroriste qui a effectivement participé à des attentats en réponse à celui commis par des partisans de l'Algérie française dans la Casbah, rue de Thèbes, Pierre Lazareff écrit dans *France Soir* : « Ce récit ne permet plus aux responsables de se taire. C'est le silence, et

14. Anne Simonin, *Le Droit de désobéissance. Les éditions de Minuit en guerre d'Algérie*, Minuit, 2012, p. 14-15.

non les accusations, qui constituerait une affreuse calomnie contre les officiers, les soldats, les juges et les policiers. Les tortionnaires n'ont jamais été justifiés par les égorgeurs. Au contraire, ils en ont multiplié le nombre, permis que l'histoire accuse leurs crimes¹⁵. » André Frossart réagit lui aussi dans *L'Aurore*, journal favorable à l'Algérie française : « On aimerait que tout cela ne fût que le produit de la haine, de l'esprit de parti, de l'imagination polémique ; mais hélas ! Les rapports médicaux, l'accent de la plainte, la tournure des débats... ne laissent guère de place au doute¹⁶. »

La parution de *Pour Djamila Bouhired* ouvre, aux côtés du front judiciaire et du front du refus contre la guerre en Algérie (réseau de soutien, insoumission et désertion, collectif des avocats), un front éditorial¹⁷. Encore faut-il qu'il y ait des éditeurs. C'est le mérite de Jérôme Lindon : cet engagement qui fut le sien, aucun autre éditeur ne s'est alors montré prêt à l'assumer. Un manuscrit reçu par la poste, *Interrogatoire sous la torture*, va le confirmer.

Ce manuscrit – le témoignage d'Henri Alleg –, il a été envisagé de le publier comme un *Cahier du Secours populaire*, mais Léo Matarasso, l'avocat d'Henri Alleg, qui a incité ce dernier à relater les tortures subies au « centre de triage » d'El-Biar après son arrestation, défend l'idée qu'il faut toucher un public plus large et que son récit doit paraître sous la forme d'un livre. Toutefois, alors que la qualité littéraire du manuscrit est reconnue, que la gravité des faits et l'importance de les dénoncer sont évidentes, que les accusations portées nommément contre des tortionnaires ne peuvent être mises en doute, Léo Matarasso et Gilberte Alleg, la femme d'Henri, ne rencontrent auprès des éditeurs contactés que réserves, réticences et finalement refus.

Bien qu'il sache que la publication tombe sous le coup de la loi, prenant ainsi le risque, en cas de procès, d'une faillite financière, Jérôme Lindon, selon Léo Matarasso, accepte

15. « Les égorgeurs ne justifient pas les tortionnaires », *France Soir*, 12 novembre 1957.

16. « Non, non et non », *L'Aurore*, 11 novembre 1957.

17. *Résister à la guerre d'Algérie par les textes de l'époque*, préface de Tramor Quemeneur, postface de Nils Andersson, *Sortir du colonialisme/ Les petits matins*, 2012.

« avec empressement » de publier le manuscrit¹⁸. Avec empressement mais surtout, j'insiste, en conscience, car, ayant déjà publié *L'Algérie en 1957*, de Germaine Tillion, et *Pour Djamilia Bouhired*, Jérôme Lindon travaille alors en étroite collaboration avec Pierre Vidal-Naquet à la rédaction de *L'Affaire Audin*, dont certains protagonistes sont les mêmes que dans l'affaire Alleg.

Pierre Vidal-Naquet, évoquant la réponse donnée par Jérôme Lindon (« Ce que j'ai pu faire, je l'ai fait pour la France, non pour l'Algérie »), qualifie cet engagement de « dreyfusard¹⁹ ». Défense de l'honneur de la France qui vaut à Lindon ainsi qu'à Vidal-Naquet et à ceux qui refusent l'idée selon laquelle « la seule négociation c'est la guerre » d'être accusés de trahison. Trahison parce qu'ils révèlent une guerre niée, font entendre la voix des Algériens, légitiment le droit de ceux-ci à l'indépendance et font entendre, comme l'a écrit le général de Bollardièrre, que « la réalité, c'est l'armée traumatisant toute une jeunesse française²⁰ ».

Sans l'engagement éditorial de Jérôme Lindon, la prise de conscience dans la société française (et en particulier dans la génération appelée à faire cette guerre) du « résistible engrenage » de la violence eût été différente. Le choix qui fut alors le sien mérite d'autant plus d'être souligné que, comme il m'en fit part des années plus tard, « les éditeurs qui se sont engagés contre la guerre d'Algérie se comptent sur les doigts d'une main²¹ ». L'un de ces doigts est François Maspero, qui a créé ses éditions en 1959.

Le 18 février 1958, paraît *La Question*. Jérôme Lindon n'a pas retenu le titre proposé, *Interrogatoire sous la torture* : comme il le précisait souvent, un titre doit être court. La Résistance

18. Alexis Berchadsky, « *La Question* » d'Henri Alleg, Larousse, 1994, p. 70.

19. *Une fidélité têtue. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Université de Turku, 1985, et *Face à la raison d'État. Un historien dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1989.

20. Jacques Pâris de Bollardièrre, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Desclée de Brouwer, 1972.

21. Quand Jérôme Lindon fut condamné en 1961, avec Jean-Louis Hurst (alias Maurienne), pour avoir publié *Le Déserteur*, des éditeurs solidaires couvriront les 4 000 nouveaux francs d'amende. Voir *Le Droit de désobéissance*, op. cit, p. 13.

et le nazisme restent une référence prégnante et, sur la quatrième de couverture, on lit une citation de *La Culpabilité allemande*, de Karl Jaspers : « Celui qui est resté passif sait qu'il s'est rendu coupable chaque fois qu'il a manqué à l'appel, faute d'avoir saisi n'importe quelle occasion d'agir pour protéger ceux qui se trouvaient menacés, pour diminuer l'injustice, pour résister²². »

Le livre fait événement, suscitant des articles d'Alain Jacob dans *Le Monde*, Edgar Morin dans *L'Express*, André Wurmser dans *L'Humanité*, Maurice Clavel dans *Combat*, mais aussi dans *France Observateur* ou *Libération*, avec cette interrogation obligée : « Les bourreaux sont-ils au-dessus des lois ? Non, alors il faut que justice se fasse²³ ! » *Libération* et *France Observateur* publient des extraits du livre. *France Observateur* est saisi, ce qui amplifie les réactions. Le débat est porté devant l'Assemblée nationale, les tenants de l'Algérie française demandent des mesures contre « la presse défaitiste et diffamatrice de l'honneur de l'armée ». En quinze jours, trente mille exemplaires de *La Question* sont vendus, essentiellement par une diffusion militante.

Le 6 mars, Jean-Paul Sartre publie dans *L'Express* « Une victoire », texte accusateur dans lequel il écrit : « Henri Alleg a payé le prix le plus élevé pour avoir le droit de rester un homme²⁴. » L'hebdomadaire est saisi. Parallèlement, René Julliard, qui édite *Les Temps modernes*, imprime le texte de Jean-Paul Sartre sous forme de livre : les exemplaires sont saisis chez l'imprimeur et les plombs détruits. Raillant la censure, *Le Canard enchaîné* publie le texte de Sartre en utilisant des caractères qui nécessitent de le lire avec une loupe.

Le bâillonnement de la presse interroge de plus en plus l'opinion publique, d'autant que le gouvernement saisit, poursuit, mais n'apporte aucun démenti aux accusations publiées. À l'Assemblée nationale il n'est pas donné suite à deux interpellations, l'une de Pierre Cot, député progressiste, concernant la torture, l'autre de Pierre Villon, député communiste, se rapportant aux saisies. La voix de ceux qui refusent

22. Karl Jaspers, *La Culpabilité allemande*, Minuit, 1948.

23. Marcel Fourier, « Les bourreaux », *Libération*, 21 février 1958.

24. Jean-Paul Sartre, « Une victoire », *L'Express* puis *La Cité-Éditeur*, 1958.

le recours à la torture dans la République et dénoncent un pouvoir qui la couvre – voix minoritaire et aux moyens dérisoires, mais qui s'appuie sur des faits indéniables – s'en trouve d'autant crédibilisée. Les prises de position en France et à l'étranger se multiplient.

Le 25 mars, Jérôme Lindon fait placarder dans Paris de grandes affiches reproduisant en noir et blanc la couverture de *La Question* avec une citation de Sartre et une photo d'Henri Alleg ; le regard du supplicé interpelle, mais le gouvernement n'aura une nouvelle fois d'autre réponse que le recours aux lois d'exception.

Saisie de *La Question* et naissance de La Cité-Éditeur

Le 27 mars, le livre d'Henri Alleg est saisi « pour participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, ayant pour objet de nuire à la défense nationale ». Huit mille exemplaires sont confisqués aux éditions de Minuit, chez le diffuseur (Denoël) et dans des librairies. Le mouvement de réaction s'amplifie. Le Centre du Landy²⁵, créé à l'initiative de Robert Barrat, réédite *La Question* et *Une victoire* dans le numéro 2 de son journal *Témoignages et Documents*. Le numéro sera diffusé à plus de quatre-vingt-dix mille exemplaires.

Pour répondre à la saisie, Jérôme Lindon rédige une « adresse solennelle au président de la République René Coty », qu'il soumet à trois prix Nobel de littérature : Albert Camus, Roger Martin du Gard et François Mauriac, ainsi qu'à André Malraux et à Jean-Paul Sartre. Son texte est rendu public le 17 avril 1958.

« Les soussignés :

– protestent contre la saisie de l'ouvrage d'Henri Alleg *La Question*, et contre toutes les saisies et atteintes à la liberté d'opinion et d'expression qui l'ont récemment précédée ;

– demandent que la lumière soit faite, dans des conditions d'impartialité et de publicité absolues, sur les faits rapportés par Henri Alleg ;

25. Centre d'information et de coordination pour la défense des libertés et de la paix.

– somment les pouvoirs publics, au nom de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, de condamner sans équivoque l'usage de la torture, qui déshonore la cause qu'ils prétendent servir ;

– et appellent tous les Français à se joindre à eux en signant la présente « adresse solennelle ».

Si les signatures de François Mauriac et de Jean-Paul Sartre étaient acquises au vu de leurs positions, celles de Roger Martin du Gard et d'André Malraux l'étaient moins. Le premier écrit le 2 avril 1958 à Jérôme Lindon : « Je ne crois guère à l'efficacité des protestations collectives, et je m'abstiens en général de signer des textes dont je n'ai pas choisi les termes... Cependant, l'affaire dont il s'agit est de telle nature et ses suites peuvent avoir de si graves conséquences pour l'avenir que je n'hésite pas à vous donner mon accord. » Le second, rompant son silence sur la question algérienne, accepte lui aussi.

Albert Camus, dans une lettre à Jérôme Lindon, répond quant à lui le 7 avril : « J'ai décidé, il y a plus d'un an, après avoir reconnu ce qui me séparait définitivement de la gauche comme de la droite sur la question algérienne, de ne plus m'associer à aucune campagne publique sur ce sujet », précisant : « même lorsque cet objectif est valable, et c'est le cas ». Le refus de l'écrivain, dans la logique de sa déclaration de Stockholm lors de la remise du prix Nobel trois mois auparavant, n'en apparaît pas moins fâcheux.

Évidemment, je suis très attentif au déroulement de ces événements. La parution de *Pour Djamilia Bouhired* puis celle de *La Question* permettent de conjuguer le travail de diffusion engagé avec La Cité et une action politique sur le terrain de l'anticolonialisme, ce à quoi j'adhère pleinement. Dans les jours qui suivent la saisie de *La Question*, je rencontre Jérôme Lindon. Après un échange sur l'aberration de la décision gouvernementale et sur les dispositions prises pour la diffusion du livre en France, il me demande si une réédition en Suisse serait envisageable. Deux raisons à cette proposition : d'abord montrer au pouvoir « que la vérité ne peut être tue » et que la saisie ne signifie par la mort du livre et de la dénonciation qu'il porte, mais aussi une raison d'ordre symbolique. En écho à ce qu'a écrit Henri-Irénée Marrou dans un article

du *Monde*, « France ma patrie », le 5 avril 1956 (le contrôle de la presse et de la radio rappelle le temps de l'Occupation, et « de nouveau nous prenons l'écoute de la radio suisse »), ce serait un signe fort que le livre paraisse en Suisse, où, sous l'Occupation, la littérature clandestine était relayée par les éditions Les Portes de France, par les collections « Les Cahiers du Rhône » (aux éditions La Baconnière) et « Le Cri de la France » (à la Librairie de l'université de Fribourg), et par ce passeur de livres interdits que fut François Lachenal, l'un des initiateurs du recueil *L'Honneur des poètes*.

Répondre positivement à la demande de Jérôme Lindon ne nécessite aucun temps de réflexion. Il demeure cependant des questions pratiques à résoudre, en premier lieu celle de l'éditeur. Des éditeurs dont les noms ont été évoqués, seul La Baconnière est encore en activité, mais une position prise lors de l'Occupation allemande ne préjuge pas de celle qui peut être adoptée s'agissant de la colonisation française. D'autres éditeurs peuvent être contactés, mais un brûlot comme *La Question* est peu conforme à ce qu'ils publient. En outre, s'il est possible de leur soumettre le projet, le temps de la décision est un temps perdu, leur réponse aléatoire, et surtout cela revient à dévoiler le projet.

Le voyage entre Paris et Lausanne s'effectue alors par un train de nuit ; à la descente du train, à l'aube, ma décision est prise : *La Question* reparaitra sous le logo de La Cité. Cette décision marque le passage de La Cité-Diffusion à La Cité-Éditeur²⁶, ce que je n'avais jusque-là pas envisagé, échaudé par les tentatives de faire paraître une revue.

Il faut également trouver un imprimeur de confiance. Je contacte à Vevey Jean Ganguin, qui a imprimé des numéros de l'une des revues dont je m'étais occupé. Il accepte. L'importance et les mérites des imprimeurs qui, au cours de la guerre d'Algérie, ont produit les livres interdits, des tracts et des journaux semi-clandestins sont trop rarement soulignés. Jean Ganguin n'est pas un militant, mais il appartient à cette tradition d'imprimeurs pour lesquels la liberté d'expression

26. Léonard Burnand, Damien Carron, Pierre Jeanneret, sous la dir. de François Valloton, *Livre et Militantisme. La Cité-Éditeur, 1959-1967*, postface de François Maspero, Éditions d'en bas, 2007.

est aux fondements du métier. Publier *La Question* et les ouvrages qui suivront, dont *La Pacification*, relève pour lui d'une attitude morale, d'une éthique professionnelle ; cela lui vaudra quelques interrogatoires de police, il fera certainement aussi l'objet de pressions, jamais il ne cédera.

Reste à résoudre, sans quoi rien n'est possible, la question financière. Le travail de diffusion ne me permet pas encore de subvenir à mes besoins, même si je poursuis en parallèle mon activité de décorateur d'intérieur. Je demande à ma mère de me prêter 5 000 francs suisses (environ 8 000 euros), ses économies, pour pouvoir effectuer un versement initial à Jean Ganguin.

C'est ainsi que quatorze jours après sa saisie, le témoignage d'Henri Alleg, augmenté du texte de Jean-Paul Sartre *Une victoire*, dont Jérôme Lindon m'avait informé que je pouvais le publier, est en librairie²⁷. Dans un avant-propos, j'indique simplement : « À ce jour, aucune poursuite n'ayant été engagée, la véracité des faits est donc implicitement reconnue. La seule raison de saisir, c'est de refuser aux Français le droit de savoir "ce qui se fait en leur nom". La démoralisation de l'armée, c'est empêcher certains hommes d'assouvir leur haine des hommes dans la tranquillité. Cette édition n'a pas pour but de calomnier un pays que nous savons aimer, mais la cruauté et la sauvagerie de ce document sont telles qu'il est impossible de se taire, et c'est notre solidarité avec tous les Français qui se refusent à cette dégradation que nous exprimons. »

Ma décision repose sur l'amitié qui me lie à Jérôme Lindon, sur la confiance en son jugement (« L'authenticité d'un livre est quelque chose qui se perçoit : j'étais sûr que ce que disait Alleg était vrai²⁸ », a-t-il déclaré) et sur l'existence d'éléments tangibles – jusqu'au nom des tortionnaires – attestant la véracité des faits. Ma décision repose également sur la conviction partagée que c'est une cause juste.

27. En 1965, Jean-Jacques Pauvert devait faire paraître dans sa collection « Libertés » une édition de *La Question* conforme à celle parue à La Cité-Éditeur, comprenant également le texte de Sartre.

28. Interview de Madeleine Chapsal, *L'Express*, 12 janvier 1961. Cité par Anne Simonin dans *Le Droit de désobéissance*, op. cit., p. 18.